

Programme Acci-Jet



Guide de tarification

Table des matières

2	Notre offre: Programme Acci-Jet
3	Déterminez la prime mensuelle de votre client en cas d'accident ou de blessure musculaire ou ligamentaire
3	Assurance invalidité
6	Frais généraux
6	Décès, mutilation ou perte d'usage suite à un accident
6	Soins médicaux complémentaires suite à un accident
6	Assurance voyage
7	Déterminez la catégorie d'occupation de votre client

Une protection spécialement conçue pour le style de vie actif de vos clients!

NOTRE OFFRE: PROGRAMME ACCI-JET

ASSURANCE INVALIDITÉ

Une protection d'assurance invalidité **n'exigeant aucun examen médical** qui couvre votre client en cas d'accident ou de blessure musculaire ou ligamentaire.

Une protection pour tous les travailleurs, tant autonomes que salariés, couvrant l'ensemble de leurs besoins :

- Assurance invalidité :
 - en cas d'accident ou de blessure musculaire ou ligamentaire (obligatoire);
 - en cas de maladie;
- Assurance frais généraux;
- Décès, mutilation ou perte d'usage suite à un accident;
- Soins médicaux complémentaires suite à un accident;
- Assurance voyage.

Deux couvertures d'assurance invalidité sont disponibles :

- Couverture 24 heures sur 24;
- Couverture pour accidents ou blessures non liés à l'occupation.

FRAIS GÉNÉRAUX

Nous offrons également une protection pouvant couvrir les frais généraux d'entreprise de votre client. Cette protection peut varier entre 500\$ et 6 000\$ par mois et permet de rembourser les frais courants de l'entreprise de votre client dans l'éventualité d'une invalidité.

Déterminez la prime mensuelle de votre client en cas d'accident ou de blessure musculaire ou ligamentaire

Les primes mentionnées dans ce guide sont mensuelles. Si votre client désire payer annuellement, vous devez multiplier le montant de sa prime mensuelle par 12.

- 1- Déterminez le revenu annuel admissible de votre client en vous référant à la section 3 de la proposition.
- 2- En vous servant du tableau ci-dessous, vérifiez le montant de la prestation maximale auquel votre client a droit à partir du revenu annuel calculé.

Revenu annuel (\$)	Prestation mensuelle maximale admissible (\$)	Revenu annuel (\$)	Prestation mensuelle maximale admissible (\$)	Revenu annuel (\$)	Prestation mensuelle maximale admissible (\$)
Moins de 15 000	1 000	42 501 à 44 500	2 700	78 501 à 80 500	4 400
15 001 à 16 000	1 100	44 501 à 46 500	2 800	80 501 à 82 750	4 500
16 001 à 18 000	1 200	46 501 à 48 500	2 900	82 751 à 85 250	4 600
18 001 à 20 000	1 300	48 501 à 50 750	3 000	85 251 à 87 250	4 700
20 001 à 21 500	1 400	50 751 à 53 000	3 100	87 251 à 89 750	4 800
21 501 à 23 000	1 500	53 001 à 55 000	3 200	89 751 à 92 250	4 900
23 001 à 25 000	1 600	55 001 à 57 000	3 300	92 251 à 95 000	5 000
25 001 à 27 000	1 700	57 001 à 59 000	3 400	95 001 à 97 750	5 100
27 001 à 28 500	1 800	59 001 à 61 000	3 500	97 751 à 100 500	5 200
28 501 à 30 500	1 900	61 001 à 63 000	3 600	100 501 à 103 250	5 300
30 501 à 32 000	2 000	63 001 à 65 000	3 700	103 251 à 106 000	5 400
32 001 à 34 000	2 100	65 001 à 67 000	3 800	106 001 à 108 500	5 500
34 001 à 35 500	2 200	67 001 à 69 500	3 900	108 501 à 111 250	5 600
35 501 à 37 250	2 300	69 501 à 71 500	4 000	111 251 à 114 250	5 700
37 251 à 39 000	2 400	71 501 à 73 750	4 100	114 251 à 117 000	5 800
39 001 à 40 500	2 500	73 751 à 76 000	4 200	117 001 à 119 500	5 900
40 501 à 42 500	2 600	76 001 à 78 500	4 300	119 501 à 122 250	6 000

- 3- Déterminez la catégorie d'occupation de votre client en vous référant à la liste d'occupation disponible dans ce guide (page 7).
- 4- Choisissez le montant de protection désiré. Vous pouvez sélectionner un montant prédéterminé (500 \$, 1 000 \$, 2 000 \$, 6 000 \$) ou tout autre montant variant entre 500 \$ et 6 000 \$. Pour ce faire, ajoutez le montant indiqué à la colonne "Tranche de 100 \$ additionnelle" pour chaque tranche de 100 \$ supplémentaire. Ex.: 800 \$ = la prime de 500 \$ plus 3 X le montant d'une tranche additionnelle.
- 5- Une fois le montant de la prime sélectionnée, veuillez l'indiquer à la section 10 de la proposition. Une prime annuelle minimale de 100 \$ est exigée pour tout contrat.

CATÉGORIE 4A

Assurance invalidité – Taux de primes mensuelles (\$)																
Durée des prestations		500 \$			1 000 \$			2 000 \$			6 000 \$			Tranche de 100 \$ additionnelle		
		0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours
24 heures sur 24	2 ans	7,60	2,55	1,45	15,20	5,10	2,90	30,40	10,20	5,80	91,20	30,60	17,40	1,52	0,51	0,29
	5 ans	9,15	3,05	1,75	18,30	6,10	3,50	36,60	12,20	7,00	109,80	36,60	21,00	1,83	0,61	0,35
	Jusqu'à 70 ans	12,40	5,25	3,60	24,80	10,50	7,20	49,60	21,00	14,40	148,80	63,00	43,20	2,48	1,05	0,72
Non lié à l'occupation	2 ans	5,30	1,80	1,00	10,60	3,60	2,00	21,20	7,20	4,00	63,60	21,60	12,00	1,06	0,36	0,20
	5 ans	6,40	2,15	1,25	12,80	4,30	2,50	25,60	8,60	5,00	76,80	25,80	15,00	1,28	0,43	0,25
	Jusqu'à 70 ans	8,70	3,70	2,50	17,40	7,40	5,00	34,80	14,80	10,00	104,40	44,40	30,00	1,74	0,74	0,50

Pour l'invalidité en cas de maladie, l'invalidité partielle, le remboursement des primes et la prolongation de l'occupation régulière, veuillez vous référer au logiciel de vente.

CATÉGORIE 3A

Assurance invalidité – Taux de primes mensuelles (\$)																
Durée des prestations		500 \$			1 000 \$			2 000 \$			6 000 \$			Tranche de 100 \$ additionnelle		
		0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours
24 heures sur 24	2 ans	8,90	3,20	1,90	17,80	6,40	3,80	35,60	12,80	7,60	106,80	38,40	22,80	1,78	0,64	0,38
	5 ans	10,70	3,80	2,35	21,40	7,60	4,70	42,80	15,20	9,40	128,40	45,60	28,20	2,14	0,76	0,47
	Jusqu'à 70 ans	14,05	5,80	4,10	28,10	11,60	8,20	56,20	23,20	16,40	168,60	69,60	49,20	2,81	1,16	0,82
Non lié à l'occupation	2 ans	6,25	2,25	1,35	12,50	4,50	2,70	25,00	9,00	5,40	75,00	27,00	16,20	1,25	0,45	0,27
	5 ans	7,50	2,65	1,65	15,00	5,30	3,30	30,00	10,60	6,60	90,00	31,80	19,80	1,50	0,53	0,33
	Jusqu'à 70 ans	9,85	4,05	2,85	19,70	8,10	5,70	39,40	16,20	11,40	118,20	48,60	34,20	1,97	0,81	0,57

Pour l'invalidité en cas de maladie, l'invalidité partielle, le remboursement des primes et la prolongation de l'occupation régulière, veuillez vous référer au logiciel de vente.

CATÉGORIE 2A

Assurance invalidité – Taux de primes mensuelles (\$)																
Durée des prestations		500 \$			1 000 \$			2 000 \$			6 000 \$			Tranche de 100 \$ additionnelle		
		0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours
24 heures sur 24	2 ans	10,90	5,75	3,05	21,80	11,50	6,10	43,60	23,00	12,20	130,80	69,00	36,60	2,18	1,15	0,61
	5 ans	12,65	7,20	3,90	25,30	14,40	7,80	50,60	28,80	15,60	151,80	86,40	46,80	2,53	1,44	0,78
	Jusqu'à 70 ans	16,85	10,55	6,90	33,70	21,10	13,80	67,40	42,20	27,60	202,20	126,60	82,80	3,37	2,11	1,38
Non lié à l'occupation	2 ans	7,65	4,05	2,15	15,30	8,10	4,30	30,60	16,20	8,60	91,80	48,60	25,80	1,53	0,81	0,43
	5 ans	8,85	5,05	2,75	17,70	10,10	5,50	35,40	20,20	11,00	106,20	60,60	33,00	1,77	1,01	0,55
	Jusqu'à 70 ans	11,80	7,40	4,85	23,60	14,80	9,70	47,20	29,60	19,40	141,60	88,80	58,20	2,36	1,48	0,97

Pour l'invalidité en cas de maladie, l'invalidité partielle, le remboursement des primes et la prolongation de l'occupation régulière, veuillez vous référer au logiciel de vente.

CATÉGORIE 1A

Assurance invalidité – Taux de primes mensuelles (\$)																
Durée des prestations		500 \$			1 000 \$			2 000 \$			6 000 \$			Tranche de 100 \$ additionnelle		
		0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours
24 heures sur 24	2 ans	12,65	7,15	4,55	25,30	14,30	9,10	50,60	28,60	18,20	151,80	85,80	54,60	2,53	1,43	0,91
	5 ans	14,70	8,65	5,60	29,40	17,30	11,20	58,80	34,60	22,40	176,40	103,80	67,20	2,94	1,73	1,12
	Jusqu'à 70 ans	21,05	14,65	11,30	42,10	29,30	22,60	84,20	58,60	45,20	252,60	175,80	135,60	4,21	2,93	2,26
Non lié à l'occupation	2 ans	8,85	5,00	3,20	17,70	10,00	6,40	35,40	20,00	12,80	106,20	60,00	38,40	1,77	1,00	0,64
	5 ans	10,30	6,05	3,90	20,60	12,10	7,80	41,20	24,20	15,60	123,60	72,60	46,80	2,06	1,21	0,78
	Jusqu'à 70 ans	14,75	10,25	7,90	29,50	20,50	15,80	59,00	41,00	31,60	177,00	123,00	94,80	2,95	2,05	1,58

Pour l'invalidité en cas de maladie, l'invalidité partielle, le remboursement des primes et la prolongation de l'occupation régulière, veuillez vous référer au logiciel de vente.

CATÉGORIE B

Assurance invalidité – Taux de primes mensuelles (\$)																
Durée des prestations		500 \$			1 000 \$			2 000 \$			6 000 \$			Tranche de 100 \$ additionnelle		
		0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours
24 heures sur 24	2 ans	15,40	9,05	6,00	30,80	18,10	12,00	61,60	36,20	24,00	184,80	108,60	72,00	3,08	1,81	1,20
	5 ans	17,75	10,55	7,10	35,50	21,10	14,20	71,00	42,20	28,40	213,00	126,60	85,20	3,55	2,11	1,42
	Jusqu'à 70 ans	25,35	17,80	13,85	50,70	35,60	27,70	101,40	71,20	55,40	304,20	213,60	166,20	5,07	3,56	2,77
Non lié à l'occupation	2 ans	10,80	6,35	4,20	21,60	12,70	8,40	43,20	25,40	16,80	129,60	76,20	50,40	2,16	1,27	0,84
	5 ans	12,45	7,40	4,95	24,90	14,80	9,90	49,80	29,60	19,80	149,40	88,80	59,40	2,49	1,48	0,99
	Jusqu'à 70 ans	17,75	12,45	9,70	35,50	24,90	19,40	71,00	49,80	38,80	213,00	149,40	116,40	3,55	2,49	1,94

Pour l'invalidité en cas de maladie, l'invalidité partielle, le remboursement des primes et la prolongation de l'occupation régulière, veuillez vous référer au logiciel de vente.

CATÉGORIE C

Assurance invalidité – Taux de primes mensuelles (\$)																
Durée des prestations		500 \$			1 000 \$			2 000 \$			6 000 \$			Tranche de 100 \$ additionnelle		
		0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours	0 jour	30 jours	119 jours
24 heures sur 24	2 ans	17,25	10,10	6,75	34,50	20,20	13,50	69,00	40,40	27,00	207,00	121,20	81,00	3,45	2,02	1,35
	5 ans	20,30	12,10	8,15	40,60	24,20	16,30	81,20	48,40	32,60	243,60	145,20	97,80	4,06	2,42	1,63
	Jusqu'à 70 ans	29,25	20,60	15,95	58,50	41,20	31,90	117,00	82,40	63,80	351,00	247,20	191,40	5,85	4,12	3,19
Non lié à l'occupation	2 ans	12,10	7,05	4,75	24,20	14,10	9,50	48,40	28,20	19,00	145,20	84,60	57,00	2,42	1,41	0,95
	5 ans	14,20	8,45	5,70	28,40	16,90	11,40	56,80	33,80	22,80	170,40	101,40	68,40	2,84	1,69	1,14
	Jusqu'à 70 ans	20,50	14,40	11,15	41,00	28,80	22,30	82,00	57,60	44,60	246,00	172,80	133,80	4,10	2,88	2,23

Pour l'invalidité en cas de maladie, l'invalidité partielle, le remboursement des primes et la prolongation de l'occupation régulière, veuillez vous référer au logiciel de vente.

Pour les frais généraux et tous les avenants, veuillez suivre les étapes suivantes:

- 1- Choisissez le type de protection désiré;
- 2- Une fois le montant de la prime sélectionné, veuillez l'indiquer à la section 10 de la proposition.

FRAIS GÉNÉRAUX

Catégories d'occupation	Taux de primes mensuelles (\$)				
	500 \$	1 000 \$	2 000 \$	6 000 \$	Tranche de 100 \$ supplémentaire
4A	2,05	4,10	8,20	24,60	0,41
3A	2,60	5,20	10,40	31,20	0,52
2A	4,60	9,20	18,40	55,20	0,92
1A	5,70	11,40	22,80	68,40	1,14
B	7,25	14,50	29,00	87,00	1,45
C	8,10	16,20	32,40	97,20	1,62

Pour tous les frais généraux, le délai de carence est de 30 jours et la durée des prestations est de 2 ans.
Pour les frais généraux d'assurance invalidité en cas de maladie, veuillez vous référer au logiciel de vente.

DÉCÈS, MUTILATION OU PERTE D'USAGE SUITE À UN ACCIDENT

Type de protection	Volume d'assurance		Taux de primes mensuelles (\$) – pour toutes les catégories d'occupation
Assuré principal (âgé de moins de 50 ans)	Minimum	30 000 \$	0,08 (par tranche de 1 000 \$)
	Maximum	500 000 \$	
Assuré principal (de 50 ans et plus) et son conjoint	Minimum	10 000 \$	
	Maximum	500 000 \$	
Enfant(s)	Maximum	5 000 \$	1,44

SOINS MÉDICAUX COMPLÉMENTAIRES SUITE À UN ACCIDENT

Type de protection	Taux de primes mensuelles (\$) – pour toutes les catégories d'occupation
Assuré principal	2,50

ASSURANCE VOYAGE

Type de protection	Taux de primes mensuelles (\$)	
	Camionneurs	Autres
Assuré principal	23,00	7,00
Familiale	30,00	14,00

Déterminez la catégorie d'occupation de votre client

Vous devez sélectionner la catégorie d'occupation de votre client à l'aide de cette liste. La présente liste contient la majorité des occupations, mais elle est non exhaustive. Si vous n'y trouvez pas l'occupation de votre client, veuillez communiquer avec notre service à la clientèle au 1 800 465-5818 ou consulter notre logiciel de vente.

Accessoiriste	1A	Antiquaire		Boucher	1A
Accordeur (piano)	2A	vendeur seulement	3A	Brasseur de bière	2A
Acériculteur (moins de 20 % d'utilisation de la scie à chaîne)	1A	autres	1A	Briqueteur	B
Acheteur		Apiculteur	C	Brocanteur	C
produits alimentaires (allant dans les champs)	2A	Arbitre sportif	1A	Brûleur de plomb	C
de peaux, cuirs, fourrures et bétails	1A	Arboriculteur	1A	Bûcheron (utilisant la scie à chaîne régulièrement)	C
de ferraille	C	Archéologue		Cadre supérieur	
autres	3A	pas sur le terrain	3A	mines souterraines (n'allant pas sous terre), pénitencier, prison	2A
Acrobate	C	sur le terrain	2A	mines souterraines (allant sous terre moins de 10 %)	1A
Acteur	C	Architecte	4A	mines souterraines (allant sous terre plus de 10 %)	C
Actuaire	4A	Architecte-paysagiste	4A	autres	4A
Acupuncteur	3A	Archiviste	3A	Caissier	
Adjoint administratif (si à domicile*)	3A	Armurier	1A	institution financière	3A
Affûteur de scies	B	Arpenteur		sauf dans une institution financière	1A
Agent		environnementaliste, géomètre, urbaniste	4A	Calorifugeur	1A
artistique, publicitaire, de réservation, valeurs mobilières (pas à la Bourse), de voyage (si à domicile*), placements, hypothécaire, douane	3A	technicien	3A	Camelot	C
libération, probation, valeurs mobilières (à la Bourse), syndical	2A	Arroseur d'arbres	1A	Caméraman	
recouvrement, sécurité (non armé)	1A	Artisan		studio	2A
sécurité (armé), de bord (voir exclusions au contrat)	C	poterie, céramique, vitrail, tissage (si à domicile*)	1A	extérieur du studio	1A
assurance – voir Courtier		Assembleur		Camionneur	
Agriculteur		charpente métallique en manufacture, autre	1A	semi-remorque ou remorque (manipulation de marchandises avec chariot élévateur ou sans manipulation de marchandises), dépanneuse, grue, pelle mécanique	1A
propriétaire avec supervision ou travail administratif seulement**	3A	charpente métallique pas en manufacture	C	transport d'explosifs, blindé	C
propriétaire avec travail manuel**	2A	Assistant		autres	B
non propriétaire**	B	dentaire, podiatre	2A	Caricaturiste (si à domicile*)	3A
Agronome	4A	vétérinaire	1A	Carreleur	B
Aide-cuisinier		Athlète professionnel (voir exclusions au contrat)	C	Cartographe	3A
camps de bûcherons	B	Attrapeur		Cascadeur	C
autres	1A	chiens, poulets	C	Centre d'hébergement pour personnes âgées, handicapées ou orphelins	Non-admissible
Aide-éducateur		Audiologiste	4A	Chanteur	C
garderie autorisée à l'extérieur du domicile avec travail administratif seulement	3A	Audioprothésiste	4A	Chargé de cours	2A
garderie autorisée à l'extérieur du domicile	2A	Aumônier	3A	Charpentier	1A
garderie non autorisée ou à domicile***	1A	Auteur	3A	Chasseur	
Aide-pharmacien	3A	Avocat		hôtel	1A
Aide-plongeur	C	Hors Québec	4A	autres	C
Aide-plongeur sous-marin	C	Québec	N/A	Chaudronnier	B
Aiguilleur	2A	Bactériologiste		Chauffeur	
Ajusteur	1A	aucun travail en laboratoire	4A	ambulance, autobus, train	1A
Ambulancier	1A	laboratoire non exposé aux émanations nucléaires	2A	privé, taxi	C
Analyste		laboratoire exposé aux émanations nucléaires	C	autres – voir Camionneur	
informatique	3A	Barbier	1A	Chef	
laboratoire non exposé aux émanations nucléaires	2A	Barmaid/Barman		chef cuisinier, pompier (surveillance seulement)	2A
laboratoire exposé aux émanations nucléaires	C	dans bar de danseurs nus ou danseuses nues	C	chantier de forage	1A
Anesthésiste et Anesthésiologiste	4A	autres	B	Chimiste	
Animalier d'animaux domestiques	1A	Bibliothécaire	3A	aucun travail en laboratoire	4A
Animateur de bingo	C	Biologiste		laboratoire non exposé aux émanations nucléaires	2A
Annonceur à la radio, à la télévision	3A	aucun travail en laboratoire	4A	laboratoire exposé aux émanations nucléaires	C
		laboratoire non exposé aux émanations nucléaires	2A	laboratoire exposé aux émanations nucléaires	C
		laboratoire exposé aux émanations nucléaires	C		
		Blanchisseur	1A		
		Botaniste	4A		

* Voir les règles d'admissibilité pour les travailleurs à domicile

** Délai de carence minimum de 30 jours

*** Délai de carence de 119 jours et prestations payables 2 ans seulement

Chiropraticien	
Hors Québec	4A
Québec	N/A
Chirurgien	
	4A
Chorégraphe	
	1A
Coiffeur (si à domicile*)	
	1A
Comédien	
	C
Commandant de bord (voir exclusions au contrat)	
	C
Commis	
bureau	3A
vente de billets, guichet	2A
autres	1A
Compositeur	
	C
Comptable	
avec certification (CA-CGA-RIA-CMA-CPA) (si à domicile*)	4A
sans certification (si à domicile*)	3A
Concessionnaire automobile	
avec bannière de constructeurs automobiles (Ford, GM, etc.)	3A
sans bannière de constructeurs automobiles (Ford, GM, etc.)	1A
Concierge	
ne vivant pas sur les lieux	1A
vivant sur les lieux	C
Conseiller	
orientation, relations de travail	4A
Constructeur	
décor	1A
derricks, citernes, plates-formes, réservoirs	B
Consultant	
commercial ou industriel avec BAC (si à domicile*)	4A
commercial ou industriel sans BAC (si à domicile*)	3A
insémination animale (bureau et vente seulement)	2A
Contremaître	
mine, port maritime	1A
manufacture d'explosifs	B
autres	2A
Contrôleur	
comptabilité	4A
mine, port maritime	1A
aérien	C
Coordonnateur de congrès et d'événements	
	2A
Copilote aérien (voir exclusions au contrat)	
	C
Cordonnier	
	1A
Correcteur d'épreuve	
	2A
Courtier	
assurance avec certification (AVA, CFP, bachelier en droit, CA)	4A
assurance sans certification, autres (pas à la Bourse), immobilier (2 ans et plus d'expérience)	3A
autres (à la Bourse), immobilier (moins de 2 ans d'expérience)	2A
Couturier, Couturière (si à domicile*)	
	1A
Couvreur	
	B
Créateur de bijoux	
se servant d'outils à main seulement	2A
utilisant de la machinerie	1A
Croupier	
	1A
Cuisinier	
camps de bûcherons	B
autres	1A
Cultivateur	
propriétaire (supervision ou travail administratif seulement**)	3A
propriétaire (avec travail manuel**)	2A
non propriétaire**	B
Curé	
	3A
Danseur, danseuse professionnel(le)	
dans bar de danseurs nus ou de danseuses nues	Non-admissible
autres	C
Débardeur	
	C
Débosseleur	
	1A
Débroussailleur	
	C
Décorateur d'intérieur	
	2A
Déménageur de meubles	
	B
Démolisseur de bâtiments	
	1A
Dentiste	
	4A
Denturologue	
	4A
Designer d'intérieur	
	2A
Dessinateur	
mode, costumes	2A
autres (si à domicile*)	3A
Détective privé	
	1A
Développeur	
films	2A
photos	1A
Diététicien, Diététiste	
	4A
Directeur	
pénitencier, prison, mines souterraines (n'allant pas sous terre)	2A
mines souterraines (allant sous terre moins de 10 %)	1A
mines souterraines (allant sous terre plus de 10 %)	C
autres	3A
Disc-jockey	
	C
Domestique privé	
	C
Dompteur	
d'animaux domestiques ou d'élevage	1A
d'animaux sauvages	C
Draveur	
	C
Dresseur	
d'animaux domestiques ou d'élevage	1A
d'animaux sauvages	C
Dynamiteur	
	C
Ébéniste	
	1A
Éboueur, collecte de déchets	
	B
Éclairagiste	
	2A
Économiste	
	4A
Écrivain	
	3A
Éditeur	
	3A
Éducateur	
garderie autorisée à l'extérieur du domicile avec travail administratif seulement	3A
garderie autorisée à l'extérieur du domicile	2A
garderie non autorisée ou à domicile***	1A
Élagueur	
	B
Électricien	
	1A
Électrolyste (si à domicile*)	
	1A
Électronicien	
	2A
Éleveur	
d'animaux domestiques ou d'élevage	1A
d'animaux sauvages	C
Émailleur	
	B
Embaumeur	
	1A
Émondeur	
	B
Encanteur	
de bétail	1A
autres	2A
Enquêteur privé	
	1A
Enseignant	
institution académique d'éducation physique ou de danse	2A
institution académique d'autres disciplines	4A
Entrepreneur	
forestier à l'extérieur de la forêt avec travail administratif seulement	3A
forestier en forêt ne résidant pas dans les camps	2A
forestier en forêt résidant dans les camps	1A
autres – voir selon le type d'entreprise	
Entretien	
système de chauffage ou de climatisation, ménager maisons privées (employé ou autonome enregistré), ménager commercial	1A
Environnementaliste	
	4A
Épisseur	
	1A
Équipage de bateau (autre qu'officier de pont)	
	B
Ergothérapeute	
	4A
Esthéticienne (si à domicile*)	
	1A
Estimateur ou Expert en sinistre	
au bureau seulement	3A
sur le terrain	2A
Étalagiste	
	1A
Étiqueteur	
	1A
Évaluateur en sinistre	
agréé au bureau seulement	4A
non agréé au bureau seulement	3A
agréé ou non agréé sur le terrain	2A
Exploitant de serres	
	1A
Exterminateur	
	B
Fabricant de bijoux	
se servant d'outils à main seulement	2A
utilisant de la machinerie	1A
Facteur	
	1A
Femme ou homme au foyer	
	Non-admissible
Femme de chambre	
	1A
Ferblantier	
atelier seulement	1A
extérieur d'atelier	B
Fermier	
propriétaire (supervision ou travail administratif seulement**)	3A
propriétaire (avec travail manuel**)	2A
non propriétaire**	B
Ferrailleur	
	C

* Voir les règles d'admissibilité pour les travailleurs à domicile

** Délai de carence minimum de 30 jours

*** Délai de carence de 119 jours et prestations payables 2 ans seulement

Ferronnier de fer forgé					
atelier seulement	1A				
extérieur d'atelier	B				
Finiisseur de béton ou de ciment	B				
Fiscaliste	4A				
Fleuriste					
magasin	2A				
serre	1A				
Floriculteur	1A				
Fondeur	B				
Forces armées (voir exclusions au contrat)	C				
Foreur					
sans dynamite	B				
avec dynamite	C				
Forgeron (sauf maréchal ferrant)	1A				
Fromager	1A				
Fumigateur	B				
Galvaniseur	B				
Garçon d'écurie	B				
Garde, Gardien					
chasse ou pêche ou forestier sans aviation, du corps (non armé), de sécurité (non armé)	1A				
chasse ou pêche ou forestier avec aviation (voir exclusions au contrat), du corps (armé), de sécurité (armé), de prison (armé ou non armé)	C				
Gardien, Gardienne d'enfant					
résidant au domicile employeur avec permis de travail du Programme des aides familiaux	1A				
résidant au domicile employeur, autres	C				
Géologue					
au bureau seulement	3A				
sur le terrain (sauf mines et pétrole)	2A				
mines ou pétrole sur les chantiers	1A				
Géomètre	4A				
Gérant					
automobile avec bannière de constructeurs (Ford, GM, etc.), autres (sans travail manuel)	3A				
ferme, autres (avec travail manuel)	2A				
automobile sans bannière de constructeurs (Ford, GM, etc.) ou voitures d'occasion seulement	1A				
Gouvernante					
résidant au domicile employeur avec permis de travail du Programme des aides familiaux	1A				
résidant au domicile employeur, autres	C				
Graphiste (si à domicile*)	3A				
Graveur					
imprimerie ou photographie	2A				
monuments	1A				
Guide					
tourisme	2A				
chasse, pêche, montagne, escalade, héliski, catski, ski hors-pistes, vélo de montagne	C				
Habilleur	1A				
Homéopathe	2A				
Horloger	2A				
Horticulteur	1A				
Hôte, hôtesse (hôtel, restaurant)	2A				
Huissier					
à la cour	2A				
extérieur de la cour	1A				
Hygiéniste dentaire	3A				
Hypnothérapeute	3A				
Illustrateur (si à domicile*)	3A				
Imprésario	3A				
Imprimeur	1A				
Infirmier, Infirmière					
diplômé(e) et ou spécialisé(e), bureau ou supervision seulement	4A				
diplômé(e) et ou spécialisé(e), autres	3A				
auxiliaire	1A				
Infographiste (si à domicile*)	3A				
Ingénieur					
civil (max. 10 hrs par sem. sur le chantier)	4A				
civil (plus de 10 hrs par sem. sur le chantier), forestier (allant sur le terrain 10 % et moins), gisements pétroliers en sous-sol avec travail administratif seulement	3A				
de son, forestier (allant sur les chantiers plus de 10 %), gisements pétroliers en sous-sol (allant sur les chantiers)	2A				
gisements pétroliers sous-marins	C				
autres	4A				
Inhalothérapeute	4A				
Inséminateur (insémination animale)	B				
Inspecteur					
bâtiment, sanitaire, gisements pétroliers en sous-sol (sans aucun travail manuel)	3A				
bien-être animal, mines à ciel ouvert, mines souterraines (allant sous terre moins de 10 %), exploitation forestière	1A				
lignes à haute tension	B				
mines souterraines (allant sous terre plus de 10 %), gisements pétroliers sous marins	C				
autres	2A				
Installateur					
lignes téléphoniques à l'intérieur	2A				
lignes téléphoniques à l'extérieur	1A				
lignes à haute tension	C				
autres	B				
Instructeur					
golf, natation, patinage, tennis, école de conduite	2A				
métier, conditionnement physique, équitation	1A				
arts martiaux, sports de combat, escalade, montagne, héliski, catski, ski hors-pistes, vélo de montagne	C				
Interprète					
agréé	4A				
non agréé	3A				
Intervenant en services sociaux					
au bureau seulement	3A				
sur le terrain	2A				
Isolateur	1A				
Jardinier	1A				
Jointoyeur	B				
Journalier					
abattoir	B				
autres	1A				
Journaliste					
avec BAC (plus que 2 ans à son compte)	3A				
sans BAC (plus que 2 ans à son compte)	2A				
avec ou sans BAC (moins que 2 ans à son compte)	1A				
correspondant à l'étranger	C				
Juge					
système judiciaire (Hors Québec)	4A				
système judiciaire (Québec)	N/A				
sportif	1A				
Kinésologue	4A				
Kinésiothérapeute	2A				
Laveur					
automobile, vitres (2 étages et moins)	B				
vitres (plus de 2 étages), autres	C				
Lithographe	2A				
Livreur					
sans manipulation ou manipulation de marchandises avec chariot élévateur	1A				
courrier à bicyclette, journaux non motorisé	C				
autres – voir Camionneur					
Luthier	1A				
Machiniste	1A				
Maçon					
propriétaire	1A				
employé	B				
Maître d'hôtel	2A				
Manipulateur d'explosifs	C				
Mannequin	C				
Manucure, Pédicure (si à domicile*)	1A				
Manutentionnaire	1A				
Maquilleur (si à domicile*)	1A				
Maréchal-ferrant	B				
Marin – voir Équipage					
Massothérapeute	2A				
Mécanicien	1A				
Médecin	4A				
Membre du clergé	3A				
Menuisier	1A				
Mesureur	1A				
Métallurgiste					
exploitation minière (n'allant pas sous terre)	2A				
allant sous terre	C				
autres	3A				
Météorologue	3A				
Metteur en scène	3A				
Meunier	1A				
Militaire (voir exclusions au contrat)	C				
Moniteur					
golf, natation, patinage, tennis, école de conduite	2A				
camps de vacances, conditionnement physique, équitation	1A				
arts martiaux, sports de combat, escalade, montagne, héliski, catski, ski hors-pistes, vélo de montagne	C				
Monteur					
son, vidéo	2A				
de lignes ou en manufacture	1A				
tour, antenne	B				
lignes à haute tension, charpente métallique (pas en manufacture)	C				
Mouleur	1A				

* Voir les règles d'admissibilité pour les travailleurs à domicile

** Délai de carence minimum de 30 jours

*** Délai de carence de 119 jours et prestations payables 2 ans seulement

Musicien	
directeur orchestre symphonique	3A
orchestre symphonique	2A
studio, radio, télévision	1A
autres	C
Naturopathe	2A
Nettoyeur	
blanchisserie, de tapis	1A
jet de sable (verre et métal), usine (sauf de produits toxiques)	B
jet de sable (sauf de verre et de métal), usine de produits toxiques, fosse septique	C
Notaire	
Hors Québec	4A
Québec	N/A
Nutritionniste	4A
Officier	
libération, probation, de pont sur un paquebot	2A
de pont sur un cargo ou un traversier, mécanicien sur un bateau	1A
de pont sur un bateau-phare, un dragueur ou un remorqueur	B
Opérateur	
réseau téléphonique	3A
ascenseur	2A
appareil de chargement, bélier mécanique, grue, niveleuse, pelle mécanique, presse, presse à imprimer, relieur, autre machinerie (sauf en foresterie)	1A
débusqueuse, machinerie (en foresterie), multifonctionnelle, tracteur en forêt	B
Opticien	
d'ordonnance/Hors Québec	4A
d'ordonnance/Québec	N/A
laboratoire, technicien	2A
Optométriste	4A
Orfèvre	
se servant d'outil à main seulement	2A
utilisant de la machinerie	1A
Organisateur	
congrès, événements, syndical	2A
Orthésiste	1A
Orthopédiste (administration et vente seulement)	3A
Orthophoniste	4A
Orthothérapeute	2A
Ostéopathe	4A
Ouvrier	
construction de lignes téléphoniques, épuration du minerai, mines à ciel ouvert n'utilisant pas d'explosifs, entrepôt ou usine ou manufacture sans explosifs	1A
entrepôt ou usine ou manufacture d'explosifs, derrick de forage en sous-sol (sans dynamite)	B
canalisations souterraines, mines à ciel ouvert utilisant des explosifs, derrick de forage sous-marin, mines souterraines	C
Palefrenier	B
Parqueteur	B
Pasteur	3A
Patronnier	2A

Paysagiste	1A
Pêcheur	C
Peintre	
en bâtiments	B
clochers, hautes cheminées, ponts, artiste	C
Pépiniériste	1A
Personnel	
arcades et jeux vidéo, cirque, parc d'amusement ou d'attractions, manèges	C
Pharmacien	4A
Photographe	
en studio, cinéma ou télévision	3A
journaux ou périodiques	2A
photos aériennes	1A
Photographeur	
journaux ou périodiques	2A
Physiothérapeute	3A
Pilote aérien (voir exclusions au contrat)	C
Pisciculteur	1A
Placeur, Placier	1A
Planificateur de congrès et d'événements	2A
Plâtrier	B
Plombier	1A
Plongeur	
hôtel, motel, restaurant autre que restauration rapide	B
autres	C
Plongeur sous-marin	C
Podiatre	4A
Podologue	4A
Pointeur de bois de sciage	1A
Policier	
capitaine, chef, lieutenant ou inspecteur (travail au bureau ou à la cour seulement)	2A
constable judiciaire, détective, enquêteur ou patrouilleur en automobile ou motocyclette	B
escouade (toute catégorie)	C
autres	1A
Polisseur	
bijoux	2A
dans le bâtiment	B
Pompier	
capitaine, chef, lieutenant	2A
dans un établissement industriel sauf dans usine de produits toxiques	B
dans un établissement industriel d'une usine de produits toxiques	C
autres	1A
Pompiste	B
Porteur de bagages	1A
Portier	1A
Poseur (toutes catégories)	B
Postier	1A
Préposé aux bénéficiaires	1A
Prêteur sur gages	Non-admissible
Prêtre	3A
Producteur	
cinéma, vidéo, théâtre	3A

Professeur	
institutions académiques – voir Enseignant	
conditionnement physique, métier, équitation	1A
arts martiaux, sports de combat	C
autres (si à domicile*)	2A
Programmeur en informatique	3A
Projectionniste	2A
Propriétaire	
campus de vacances ou revues ou théâtre ou cinéma ou journal ou station de radio ou de télévision ou éleveur de bétail (travail administratif seulement), club de golf ou flotte de taxis (travail administratif ou supervision seulement), exploitant agricole avec travail administratif ou supervision seulement**	3A
salon de quilles ou école d'équitation ou salle de billard ou de curling (gérance seulement), débit de boissons ne servant pas au bar (sauf bar de danseurs/danseuses nu(e)s), gîte, B&B, exploitant agricole avec travail manuel**, éleveur de bétail (supervision seulement)	2A
éleveur de bétail avec travail manuel	1A
flotte de taxis et chauffeur de taxi moins de 50 % du temps	B
arcades et jeux vidéo, flotte de taxis et chauffeur de taxi 50 % du temps et plus	C
autres (travail administratif ou supervision seulement)	3A
Psychiatre	4A
Psychoéducateur	4A
Psychologue	4A
Psychothérapeute	2A
Puériculteur	
garderie autorisée à l'extérieur du domicile avec travail administratif seulement	3A
garderie autorisée à l'extérieur du domicile	2A
garderie non autorisée ou à domicile***	1A
Radiologiste	4A
Ramasseur de meubles	B
Ramoneur	C
Réalisateur	3A
Réceptionniste	3A
Rechapeur de pneu	1A
Recherchiste	2A
Récréologue	3A
Rédacteur	3A
Réflexologiste	2A
Régisseur	2A
Relationniste	3A
Releveur de compteurs	2A
Relieur	1A
Rembourreur de meubles	1A
Réparateur	
de bijoux (se servant d'outils à main seulement), lignes téléphoniques à l'intérieur	2A
de bijoux (utilisant de la machinerie), lignes téléphoniques à l'extérieur, système de chauffage ou de climatisation	1A
ascenseurs	B
lignes à haute tension	C
Répartiteur	3A

* Voir les règles d'admissibilité pour les travailleurs à domicile

** Délai de carence minimum de 30 jours

*** Délai de carence de 119 jours et prestations payables 2 ans seulement

Représentant	
sans échantillons ou portant échantillons de 20 livres ou moins	3A
portant échantillons de plus de 20 livres	2A
Ressources de type familial ou intermédiaire pour personnes âgées, handicapées ou orphelins	Non-admissible
Restaurant, Chef cuisinier	2A
Restaurateur d'oeuvres d'art	1A
Réviseur (si à domicile*)	3A
Sage-femme avec diplôme d'infirmière ou titre équivalent	2A
Sauveteur	
piscine ou plage	1A
Scénariste	2A
Scripteur	2A
Sculpteur	
monuments	1A
autres	C
Secrétaire	3A
Serrurier	2A
Serveuse, Serveur	
restaurant	1A
bar de danseurs nus ou danseuses nues	C
autres	B
Sexologue	4A
Signaleur	
routier, train	2A
avion	B
Soudeur	1A
Standardiste	3A
Sténographe	3A
Stucateur	1A
Surintendant	
parc avec surveillance seulement	3A
mines souterraines (allant sous terre moins de 10 %), mines à ciel ouvert	1A
manufacture d'explosifs	B
mines souterraines (allant sous terre plus de 10 %)	C
autres	2A
Surveillant	
port maritime, marina, piscine, plage	1A
autres - bureau seulement	3A
autres - allant sur le terrain	2A
Tailleur	
bijoux se servant d'outils à main seulement	2A
bijoux utilisant de la machinerie, vêtements (si à domicile*)	1A
Tapissier	1A
Tatoueur	C
Taxidermiste	2A

Technicien	
arpenteur, architecture (pas sur les chantiers), éducation spécialisée (bureau seulement), réadaptation	3A
dentaire, architecture (sur les chantiers), éducation spécialisée (sur le terrain), électronique, génie civil, informatique, laboratoire (non exposé aux émanations nucléaires), radiologie	2A
électrolyse (si à domicile*), fabrication de lentilles cornéennes, insémination animale (en laboratoire)	1A
laboratoire (exposé aux émanations nucléaires), lignes à haute tension	C
Teinturier	
blanchisserie	1A
manufacture	B
Téléphoniste	3A
Thanatologue	1A
Tireur de joints	B
Toiletteur	1A
Tôlier	
en atelier seulement	1A
extérieur d'atelier	B
Traducteur	
agréé (si à domicile*)	4A
non agréé (si à domicile*)	3A
Traiteur	
travail administratif ou supervision seulement	3A
autres	1A
Trappeur	C
Tuyauteur	1A
Typographe	1A
Urbaniste	4A
Valet	1A
Vendeur	
automobile avec bannière de constructeurs automobiles (Ford, GM, etc.)	3A
automobile sans bannière de constructeurs automobiles (Ford, GM, etc.), plomberie, meubles, pièces d'auto, revêtements de plancher	1A
autres sans manipulation de marchandises ni travail physique	3A
autres	2A
Vérificateur	4A
Vernisseur	B
Vétérinaire	
petits animaux	3A
animaux de ferme	2A
Vitrier	1A
Zoologiste	3A

* Voir les règles d'admissibilité pour les travailleurs à domicile

** Délai de carence minimum de 30 jours

*** Délai de carence de 119 jours et prestations payables 2 ans seulement

L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie
5055, boul. Métropolitain Est, bureau 202
Montréal (Québec) H1R 1Z7

Téléphone : 514 327-0020
Sans frais : 1 800 465-5818
Télécopieur : 514 327-6242
Sans frais : 1 877 553-6242

Service à la clientèle
service@iaexcellence.com

iaexcellence.com



ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Excellence est une marque de commerce et un autre nom
sous lequel L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie exerce ses activités.